

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG**Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var  
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	23	23

DATE DE LA CONVOCATION
23/03/2021

DELIBERATION N°
11/29.03.2021

**L'an deux mille vingt et un  
et le 29 mars**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation &amp; l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE POYVALENTE à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

**Etaient présents :**

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BREMOND M. DEBRAY M. GUIOL M. GUISIANO M. MONTIER Mme PAILLARD M. PERO Mme SALOMON M. VERAN	M. FAUQUET-LEMAITRE Mme RULLAN M. SIMONETTI	C.C.C.V.	M. DAVID M. LAIN M. PORTAL M. ROUX	M. BERTORELLO M. DRAGONE
			C.C.P.V.	M. GIACOMELLI M. MASSAL M. ROUSSELET M. VERCOUTRE	

**OBJET DE LA DELIBERATION :****APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE  
D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS  
ET DU PLAN D' ACTIONS 2021**

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code du travail, notamment ses article L4121-3 et R4121-1 et suivants,  
 VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 108-1,  
 VU le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis favorable du CHSCT en date du 18 mars 2021,

**CONSIDÉRANT** que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents,

**CONSIDÉRANT** que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un Document Unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

**CONSIDÉRANT** que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail en date du 29 mars 2021,

Monsieur le Président donne lecture du projet de Document Unique (D.U.) d'évaluation des risques professionnels du SIVED NG ainsi que son plan d'actions pour l'année 2021.

### *Le Comité Syndical, après avoir*

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**PRIS CONNAISSANCE** du projet de Document Unique d'évaluation des risques professionnels du SIVED NG et son plan d'actions pour l'année 2021,

**DÉLIBÉRÉ** à l'unanimité,

**APPROUVE** le Document Unique d'évaluation des risques professionnels du SIVED NG, ci-annexé.

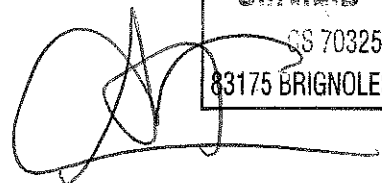
**S'ENGAGE** à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation (ci-annexé) et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Eric AUDIBERT **SIVED NG**  
CS 70325  
83175 BRIGNOLES Cedex



AR PREFECTURE

083-258302637-20210324-11-09-02100CUNI-DE  
Regu le 01/04/2021

2021

# PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION ET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL SIVED NG 2021

## SIVED NG



AR PREFECTURE

083-258302637-20210329-11\_290321DOCUNI-DF

Reçu le 01/04/2021

SIVED NG

Référence : PRJ492

Budget :

Échéance : 31/12/2021

Priorité : haute

Responsable :

Début :

Postes de travail :

01/01/2021

Description :

**Ensemble des actions conduites dans le but de prévenir les risques professionnels pour l'année civile.**

**Le présent programme peut reprendre des actions engagées sur l'exercice précédent et définir des actions pouvant se poursuivre au delà de la fin de l'année. Ce programme annuel de prévention répond aux dispositions de l'article L.4612-16-2° du code du travail.**

**Ce programme fixe la liste détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année.**

**- Mesures de prévention prises en application de l'article L.4121-2 du code du travail (les 9 principes de prévention)**

**- Mesures de prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L.4161-1**

Dates engagement	Actions à effectuer & commentaires	Réalisation
- Engagée	<b>Vérifications obligatoires</b>	12/12/2021
depuis le 01/01/2021	Planifier et effectuer les vérifications obligatoires suivantes puis les consigner dans le registre de sécurité : - Appareil de levage, gerbeur (essai et examen tous les 6 mois par une personne qualifiée) Engins de chantier, chargeuse et mini pelle (essai et examen tous les 6 mois par une personne qualifiée) - Éclairage de sécurité (vérifications mensuelle et semestrielle par une personne qualifiée ou un organisme accrédité, vérification annuelle par une personne désignée par le chef d'établissement) - Installations électriques (vérification annuelle des installations électriques par un organisme accrédité ou une personne qualifiée) - Incendie (extincteurs, RIA, détection incendie, désenfumage) - Compacteur de déchets (vérification, essai et contrôle tous les 3 mois par une personne qualifiée) - Portes et portails automatiques ou semi-automatiques (vérification semestrielle par un technicien qualifié) - Agents chimiques dangereux (contrôle annuel du respect des valeurs limites, si risque non faible ou si CMR de catégorie 1A et 1B, par un organisme accrédité) - Systèmes de climatisation/pompes à chaleur réversibles (inspection tous les 5 ans par une personne certifiée)	SIVED NG
● Priorité haute		0%
01 - Engagée	<b>Audit annuel d'évaluation des risques professionnels</b>	12/12/2021
depuis le 01/01/2021	Analyse des situations de travail de chacun des postes de l'entreprise aux fins de déterminer les risques liés aux dangers selon la classification INRS. L'étude est réalisée au poste par un ingénieur IPRP procédant à l'observation et à l'échange avec les opérateurs. L'évaluation est effectuée selon 3 critères de base: La fréquence d'exposition au danger, la gravité la plus probable en cas de réalisation du risque et la maîtrise du risque de par les moyens de prévention mis en œuvre.	OptimaRH Consulting
● Priorité haute		0%
Réalisé: Prochain audit à prévoir pour octobre 2021.		
02 - Terminée	<b>Formation et information des salariés</b>	12/12/2021
depuis le 01/01/2021	La formation des salariés à l'ensemble des risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leurs fonctions est effectuée sur un support E-Learning. Cette formation est complétée d'un accompagnement technique continu aux postes de travail par le dirigeant. La formation est délivrée annuellement à l'intégralité des travailleurs de l'entreprise. Chaque nouvel entrant est formé dès son arrivée dans l'entreprise.	OptimaRH Consulting
● Priorité haute		0%
Réalisé: Début de formation à prévoir pour octobre 2021.		
03 - Engagée	<b>Audit des facteurs psychosociaux des risques professionnels</b>	12/12/2021
depuis le 01/01/2021	Un questionnaire annuel est effectué. Il porte sur la perception des conditions de travail par les salariés, selon les orientations du comité d'expertise sur les risques psychosociaux mis en œuvre par l'Etat. L'analyse des résultats est effectuée de sorte que les sujets prioritaires identifiés font l'objet d'actions correctives visant à améliorer les conditions de travail et limiter sinon supprimer les risques.	OptimaRH Consulting
● Priorité haute		0%
Réalisé: Prochain audit à prévoir pour octobre 2021.		
04 - Engagée	<b>Audit annuel d'évaluation des expositions aux facteurs du compte professionnel de prévention</b>	12/12/2021
depuis le 01/01/2021	Évaluation des expositions aux facteurs du compte professionnel de prévention conformément aux dispositions réglementaires.	OptimaRH Consulting
● Priorité haute		0%
Réalisé: Prochain audit à prévoir pour octobre 2021.		
05 - Engagée	<b>Elaboration du programme annuel de prévention</b>	12/12/2021
depuis le 01/01/2021	Le programme annuel de prévention 2021 est engagé depuis Novembre 2020 dès l'audit d'évaluation des risques et après analyse de l'audit. Le programme annuel de prévention 2022 doit être ébauché en fin d'année 2021.	OptimaRH Consulting/SIVED NG
● Priorité haute		50%

AR PREFECTURE

083-258302637-20210329-11\_290321DOCUNI-DF

Reçu le 01/04/2021

**SIVED NG**Référence : **PRJ492**

Budget :




Échéance : **31/12/2021**Priorité : **haute**

Responsable :

Début :

Postes de travail :

**01/01/2021****Programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail SIVED NG 2021**

Dates engagement	Actions à effectuer & commentaires	Réalisation
<b>06 - Brouillon</b>	<b>Réaliser périodiquement des exercices d'évacuation</b>	12/12/2021
depuis le 01/01/2021	Réaliser des exercices d'évacuation sur une fréquence semestrielle. Si possible, réaliser au moins un exercice en présence des pompiers.  La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Cet exercice doit être réalisé tous les 6 mois. Si possible, réaliser au moins un exercice en présence des pompiers.	SIVED NG
 Priorité normale		<b>0%</b>
Réalisé: A réaliser sur l'ensemble des sites.		
<b>07 - Brouillon</b>	<b>Prévention des risques liés au stockage et à l'utilisation des produits chimiques et dangereux.</b>	12/12/2021
depuis le 01/01/2021	Les risques liés au stockage et à l'utilisation et au stockage des produits chimiques et dangereux : Changer les produits dangereux par des produits sans pictogramme de danger. - Définir des zones de stockage des produits chimiques et dangereux utilisés et mettre à disposition des armoires sécurisées. - S'assurer que les règles de stockage des produits incompatibles soient respectées et afficher les incompatibilités. - Organiser des collectes plus fréquentes pour vider les espaces de stockage des DDS - S'assurer que la procédure des réceptions des produits chimiques soit respectée. - Former les travailleurs au stockage et à l'utilisation des produits chimiques et dangereux. - Faire réaliser une étude d'empoussièrement ainsi que des prélèvements atmosphériques pendant la période estivale et les heures de pointes d'activités ( Pôle valorisation / ensemble des espaces TriS / quai de transfert La Celle ). - Envisager une solution de captage des poussières au quai de transfert. - Installer des brumisateurs au pôle valorisation. - S'assurer que les travailleurs portent les EPI (équipement de protection individuel) nécessaires, masque de protection respiratoire FFP2 adapté et les gants de protection chimique EN 374 lors de la manipulation des produits chimiques et dangereux (renseignés dans les FDS). - Interdire le stockage des bouteilles de gaz à l'horizontal (affichage), faire évacuer plus fréquemment les bouteilles de gaz et fournir des racks en quantité suffisante. - S'assurer qu'aucun produit inflammable / explosif soit stocké à proximité d'installation électrique. - Effectuer les branchements du conteneur de stockage des DDS à La Roquebrussanne. - Installer un conteneur pour stocker les DDS sur le site de Forcalqueiret.	SIVED NG
 Priorité haute		<b>0%</b>
<b>08 - Brouillon</b>	<b>Prévention des risques liés aux chutes de hauteur.</b>	12/12/2021
depuis le 01/01/2021	Le risque lié aux chutes de hauteur est présent sur l'ensemble des sites de SIVED NG. Préconisations : - Mettre à disposition une PIR/PIRL ( plateformes individuelles roulantes ) pour effectuer les travaux de taille et découpe (entretien espace vert). - Effectuer les maintenances sur les barrières et garde-corps ( Cotignac, quai de transfert la celle). - Remplacer les bavettes par un système moins contraignant et plus efficace pour les bennes qui ne sont pas équipées du nouveau système (Marquage au sol, muret, barrière...). - S'assurer que les agents de l'entretien des espaces verts n'utilisent pas des harnais anti chutes sans formation et sans vérification du matériel.	SIVED NG
 Priorité normale		<b>0%</b>
Réalisé: Système de bavette en cours de remplacement par un système plus sécurisé.		

AR PREFECTURE

083-258302637-20210329-11\_290321DOCUNI-DF

Reçu le 01/04/2021

**SIVED NG**Référence : **PRJ492**

Budget :

Échéance : **31/12/2021**Priorité : **haute**

Responsable :

Début :

Postes de travail :

**01/01/2021****Programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail SIVED NG 2021**

Dates engagement	Actions à effectuer & commentaires	Réalisation
<b>09 - Brouillon</b>	<b>Prévention des risques liés aux incendies</b>	12/12/2021
depuis le 01/01/2021	<p>Utiliser et se déplacer à proximité de stockage de matières combustibles ou inflammable dans l'établissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer de la présence du plan d'évacuation et point de rassemblement sur l'ensemble des sites.</li> <li>- S'assurer de la présence des extincteurs sur l'ensembles des sites ( en adéquation avec le plan d'évacuation).(Forcalqueiret, Entrecasteaux, Cotignac).</li> <li>- Planifier et réaliser la vérification périodique et l'entretien des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA, etc.).</li> </ul> <p>Effectuer les formations à l'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie pour l'ensemble des salariés tous les ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer que l'interdiction de jeter des bouteilles de gaz dans les bennes soit respecter.</li> <li>- Communiquer sur l'interdiction d'encombrer les dégagements (affichage, marquage au sol).</li> <li>- Signaler les dégagements (affichage, éclairage de secours).</li> <li>- Signaler à l'aide d'un affichage ou d'un marquage au sol les zones à ne pas encombrer.</li> </ul> <p>Pour tous les extincteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éliminer les éléments encombrants les issues de secours, les voies de circulation, les portes coupe-feu et les accès aux moyens d'alerte et d'extinction.</li> <li>- Inspecter tous les 3 mois l'accessibilité, la présence, le bon état apparent, la présence de scellé et du dispositif de verrouillage, la présence de l'étiquette de vérification par du personnel qualifié.</li> <li>- Réaliser la vérification annuelle (aptitude de chaque extincteur, maintien en conformité de l'installation) par une entreprise certifiée APSAD et NF Service d'installation et de maintenance d'extincteurs.</li> </ul>	SIVED NG
● Priorité normale		<b>0%</b>
<b>10 - Brouillon</b>	<b>Prévention des risques liés aux chutes et accidents de plain pied.</b>	12/12/2021
depuis le 01/01/2021	<p>Les risques liés aux accidents et chutes de plain pied sont présent sur l'ensemble des sites de SIVED NG.</p> <p>Préconisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer des trous supplémentaires sur la bouche d'évacuation centrale de l'espace triS à la Roquebrussanne.</li> <li>- Entretien le sol et remettre en place les bouches d'égouts sur l'espace tris de Forcalqueiret.</li> <li>-Mettre en place un éclairage sur les voies de passage pour piétons au quai de transfert de La Celle.</li> <li>- S'assurer que l'ensemble des produits stockés et manipulés sont sur bac de rétention pour éviter les fuites (Espaces-TriS).</li> <li>- Planifier et effectuer l'entretien et la maintenance des revêtements de sol (Espaces-TriS).</li> <li>- Mettre en place un système d'évacuation des eaux au quai de transfert.</li> <li>- Afficher un plan de circulation sur chaque site.</li> <li>- Définir les zones d'accès piétons ( marquage au sol) sur chaque site.</li> <li>- Elaborer une procédure de circulation en bas de quai (pneu).</li> </ul>	SIVED NG
● Priorité normale		<b>0%</b>
<b>11 - Brouillon</b>	<b>Prévention des risques liés aux chutes d'objets et aux effondrements de structure.</b>	12/12/2021
depuis le 01/01/2021	<p>Les risques liés aux chutes d'objets et aux effondrements de structure sont présents majoritairement sur les Espaces-TriS et au Pôle valorisation.</p> <p>Préconisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire contrôler la structure du quai des Espaces-TriS à Cotignac et Forcalqueiret et vérifier la charge maxi admissible.</li> <li>- Changer les vérins de la porte du conteneur de stockage des DDS sur l'Espace-triS de Tourves.</li> <li>- Mettre en place un système mécanique pour déempiler les conteneurs à déchets ( Local Sav / maintenance ) et/ou faire respecter les conditions de livraison au fournisseur.</li> <li>- Mettre les conteneurs à déchets à l'abri ( Local Sav / maintenance, pôle valorisation).</li> <li>- Effectuer des vérifications et maintenance pour maintenir en bon état de fonctionnement les gerbeurs mis à disposition dans l'ensemble des espaces tris et sur le pole valorisation.</li> <li>- Renforcer les pieds de la structure des abris à PACKMAT et mettre en place une barrière anti choc ( Espaces TriS ).</li> <li>- Afficher l'interdiction de jeter des déchets par dessus les bavettes lorsqu'elles sont relevées.</li> </ul>	SIVED
● Priorité normale		<b>0%</b>

AR PREFECTURE

083-258302637-20210329-11\_290321DOCUNI-DE

Reçu le 01/04/2021

**SIVED NG**Référence : **PRJ492**

Budget :

Échéance : **31/12/2021**Priorité : **haute**

Responsable :

Début :

**01/01/2021**

Postes de travail :

Programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail SIVED NG 2021

Dates engagement	Actions à effectuer & commentaires	Réalisation
<b>12 - Brouillon</b>	<b>Documents et affichages obligatoires.</b>	12/12/2021
depuis le 01/01/2021	Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, l'employeur doit tenir à jour les documents de la liste ci-dessous. Ces documents serviront notamment pour apporter la preuve du respect des obligations légales.	SIVED NG
<input checked="" type="radio"/> Priorité haute	- Établir le carnet de maintenance et registre de sécurité des équipements de travail. - Délivrer des autorisations de conduite.	<b>0%</b>
<b>13 - Brouillon</b>	<b>Maintenance et modification.</b>	12/12/2021
depuis le 01/01/2021	- Installer des grilles de protection sur les vitres des PACKMATS. - Raccorder à l'eau et à l'électricité l'espace tris d'Entrecasteaux.	SIVED NG
<input type="radio"/> Priorité indéfinie		<b>0%</b>
<b>14 - Brouillon</b>	<b>Prévention des risques liés au travail isolé</b>	12/12/2021
depuis le 01/01/2021	Le travailleur du SIVED sont dans certain cas isolé. Le travail est isolé lorsque le travailleur effectue seul des travaux ou une tâche en étant hors de portée de vue ou de voix pendant un certain temps, et ainsi, lorsqu'il ne dispose pas de possibilité de recours en cas d'aléas, d'accident ou de malaise. Le travail isolé aggrave la dangerosité de l'activité. La durée d'isolement majore le risque.	SIVED NG
<input type="radio"/> Priorité indéfinie	- Identifier les situations d'isolement physique, - Déterminer les mesures appropriées à leur prévention. - Informer et former le travailleur sur la procédure à suivre en cas d'incident ou d'accident.	<b>0%</b>
<b>15 - Brouillon</b>	<b>Prévention des risques liés au bruit</b>	12/12/2021
depuis le 01/01/2021	Les salariés sont amenés à travailler dans des environnements qui peuvent être bruyants :	SIVED NG
<input type="radio"/> Priorité indéfinie	- Mettre à disposition des bouchons anti bruit moulés ( quai de transfert La Celle, pole valorisation).	<b>0%</b>
Réalisé: Etude de niveau de bruit effectuée (voir les résultats).		
<b>16 - Brouillon</b>	<b>Management de la sécurité.</b>	12/12/2021
depuis le 01/01/2021	Mise en place des moyens Humains : - Réorganisation du processus SST (revoir la cartographie, qui fait quoi, quand et comment) en conséquence des plans de charge de chacun. - Mettre à disposition des moyens humains nécessaires suite à l'organisation. - Déterminer les fonctions de madame Christiane BRIZI en matière de SST et les formaliser. - Mise à disposition d'une personne supplémentaire pour effectuer les opérations de maintenance pour gagner en réactivité.  Mise en place des moyens organisationnels : - Effectuer des réunions SST, déterminer une fréquence (avec la direction) - Déterminer les moyens nécessaires pour réaliser les actions et fixer des délais. - Elaborer un plan de visites SST en impliquant l'ensemble des pilotes (managers, CHSCT, direction). - Elaborer des supports de visite SST pour en tirer des indicateurs pertinents (nombre d'écarts par typologie de risque, nombre de remontées liées à des situations dangereuses par site) - Effectuer des sensibilisations (déterminer les fréquences et les cibles en conséquence des indicateurs et des criticités élevées). - Fixer des objectifs en analysant les priorités (nombre de visites, de sensibilisations, de formations...) - Vérifier l'atteinte des objectifs en réunion avec l'ensemble des parties concernées. - Déterminer des indicateurs de suivi (nombre d'AT, nombre d'incident, nombre de sensibilisations, nombre de visites, atteinte des objectifs).	SIVED NG
<input checked="" type="radio"/> Priorité haute		<b>0%</b>